

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

ORDRE DU JOUR :

0. Approbation du compte rendu de la séance du 9 Décembre 2024
1. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025
2. Modification du tableau des emplois permanents de la commune : création d'un poste de rédacteur territorial
3. Délibération 1000 cafés
4. Achat matériel pôle culturel : présentation des devis
5. Versement d'une aide exceptionnelle « Dispositif Solidarité Mayotte »
6. MAM : attribution des lots, validation des montants
7. Mutuelle régionale
8. Urbanisme
9. Questions diverses

Présents : Mmes Claude COMET, Paulette JOURDAN, Nicole NOËL, Diane BORGEOT, Sandy PAILLAT.
MM. Jean-François BIJOT, Patrick ARALDI, Sylvain DE FAZIO, Michel FAQUIN, Georges MALACRIDA, Patrick VERNAY, Christian VILADRICH, Williams BLANCAFORT, Jean-Claude HENRY (départ à 19h36), Thierry CAILLOT.

Excusés : Mme Martine MOINE.

Absents : Mme Sandy PAILLAT. M. Williams BLANCAFORT.

Secrétaire de séance : Mme Nicole NOËL.

Le conseil est ouvert à 18h30 et clos à 20h07.

Avant le conseil municipal, un intervenant de la société ALPIMA présente son projet situé route de l'école. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 3 logements de 108 m² chacun. L'intervenant montre aux membres du conseil des photos de l'aspect extérieur du projet ainsi que des plans des logements intérieurs. Les prix de vente varieront entre 270 000 et 280 000€ en fonction de l'emplacement du logement. Les conseillers posent quelques questions à propos du chauffage et de l'isolation. La société ALPIMA explique que les lots seront vendus sur plan et que dès que 2 lots sur 3 seront vendus, l'entreprise achètera le terrain à la commune.

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 Décembre 2024 :

Le Conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil en date du 9 décembre 2024.

➤ *Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil du 09/12/2024.*

1. Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025.

M. Jean-François BIJOT, adjoint, explique au conseil que les factures d'investissement émises avant le vote du budget 2025 doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal autorisant leur paiement.

Les montants concernés sont les suivants :

ENTREPRISE	Objet	Article	Montant – TTC
France BARNUM	Barnum	2184	2 879,40 €
PERROUSE	Installation de chantier	231	793,80 €
TOTAL			3 673,20 €

➤ *Le Conseil valide à l'unanimité la délibération autorisant le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025.*

2. Modification du tableau des emplois permanents de la commune : création d'un poste de rédacteur territorial.

M. Jean-François BIJOT, adjoint, annonce qu'un agent a obtenu un changement de grade par promotion interne. Il convient donc de valider cette évolution et de créer un poste de rédacteur territorial. M. BIJOT reprend et détaille donc le tableau des emplois de la commune, mis à jour comme suit au 1^{er} janvier 2025 :

TABLEAU DES EMPLOIS

Emplois permanents à temps complet :

Un agent technique 1 à 35h00, 35h00 pourvues.
Un agent technique 2 à 35h00, 35h00 pourvues.

Emplois permanents à temps non complet :

Un adjoint technique 3 à 18h13, 18h13 pourvues.
Un adjoint technique 4 à 26h00, 23h52 pourvues.
Un rédacteur territorial à 30h00, 30h00 pourvues.
Un agent administratif à 14h00, 14h00 pourvues.
Un agent d'animation 1 à 29h13, 29h13 pourvues.
Un agent d'animation 2 à 11h48, 11h48 pourvues.
Un agent d'animation 3 à 34h04, 34h04 pourvues.

- *Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois.*

3. Délibération 1000 Cafés

Monsieur Michel FAQUIN explique à l'Assemblée qu'il y a eu une erreur de formulation concernant la dernière délibération n°2024-55. Celle-ci avait pour objet le dépôt d'une candidature auprès de « 1000 cafés » pour accompagner l'association « Cœur de Village » à l'ouverture d'un café associatif situé au 67 Route de Sorbier, 01300 PARVES ET NATTAGES. Il propose une nouvelle formulation que l'Assemblée approuve à 1 abstention, 2 voix « contre » et 11 « pour ». Il précise également que « 1000 cafés » souhaiterait disposer d'une délibération prouvant que la commune donne son accord avant d'engager des frais.

- *Le Conseil Municipal, après délibération, à 1 abstention, 2 voix « contre » et 11 voix « pour », valide la nouvelle formulation de la délibération, annule de ce fait la délibération n°2024-55 et son remplacement par la délibération n°2025-03.*

4. Achat de matériel et de mobilier pour le pôle culturel : présentation des devis

Des devis ont été demandés pour l'achat de matériel et mobilier utiles au projet du pôle culturel :

- **Matériel office de cuisine : deux devis d'équipements ont été étudiés (Nacia et GFS) :**

Le devis retenu est celui de SARL NACIA CLIMA-FROID comprenant les éléments suivants : four à micro-ondes, four multi, salamandre toaster, plaque à induction, lave-vaisselle/verres, soubassement, 3 tables inox adossées, étagères murales, frigo, congélateur, table mobile, chariot de service, gaufrier, chauffe-saucisse électrique, machine à glaçon, poubelle sur pied.
Total devis Nacia : 13 685 € HT – 16 422 € TTC

- **Mobilier de la salle Multi activités : devis présenté de Métro**

METRO – Tireuse à Bière de marque Seb – 161,88€ HT - 194,26 € TTC
METRO – Tables, tables pliantes, chaises, machine à dosettes, – 3 410,10€ HT 4092,12 € TTC
Total des devis Métro : 3 571,98 € HT - 4 286,38 € TTC

- *Le Conseil valide l'achat de matériel et mobilier pour le pôle culturel pour un montant total maximum de 21 000€ TTC.*

5. Versement d'une aide exceptionnelle « Dispositif Solidarité Mayotte »

Suite au passage du Cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Mme la Maire propose à l'Assemblée de verser la somme de 1 000€ en soutien à Mayotte. La plupart des conseillers municipaux sont d'accord, toutefois, certains évoquent le Ministère de l'Outre-Mer et stipulent que ce dernier mobilise des fonds pour la reconstruction de bâtiments à Mayotte et l'aide à la population locale. Il est alors proposé de baisser le montant de l'aide à 500 €. Mme COMET propose de verser la somme à la Croix Rouge.

- **Le Conseil, à 2 votes « contre » et 12 « pour », approuve le versement d'une aide à la Croix Rouge de 500€ en soutien à Mayotte.**

6. MAM : attribution des lots, validation des montants

M. Patrick ARALDI, adjoint, parle des travaux de la future Maison d'Assistants Maternelles. Il explique que, sur les 11 lots, un lot n'a pas reçu de réponse : le lot « plâtrerie », un artisan a donc été sollicité et il a accepté la tâche. M. ARALDI reprend en expliquant qu'il existe une petite subtilité concernant le lot n°8 : menuiseries intérieures, aménagement intérieur. Il faudra créer un avenant afin de retirer des choses de ce lot, sans le noter dans la délibération. Le but étant d'éviter de refaire un appel d'offre. L'entreprise COUTURIER a répondu aux différentes demandes et a donné son accord signé pour que la commune lui retire des éléments. M. ARALDI résume donc en donnant les montants aux conseillers :

- Le montant total des lots est de 316 611, 06 €
- On retirera par avenant du lot COUTURIER 13 000€
- Le total est de 302 616, 51€
- A ajouter 87 760€ de frais annexe
- A retirer 296 843€ de subventions

Total reste à charge pour la commune de 87 533,51€.

M. BIJOT, élu en charge des finances, vérifie les montants et les sommes déjà inscrites au budget. M. ARALDI ajoute que, dans ce total, certaines sommes ont déjà été versées. Pour le moment, la commune a obtenu 78% de subventions pour ce projet. Il manque néanmoins la réponse de la Région.

M. Jean-Claude HENRY quitte le Conseil à 19h36.

M. BIJOT précise qu'en termes de budget, c'est parfait, tout est inscrit et plus de 48 000€ ont déjà été versés. M. ARALDI fait ensuite un récapitulatif des différentes subventions.

Concernant le lot n°8 : 3 entreprises ont répondu mais pas en totalité

- **Le Conseil valide l'attribution des lots.**

7. Mutuelle Régionale

M. FAQUIN évoque la Mutuelle Régionale et explique qu'une réunion d'information publique va avoir lieu le 31 janvier à 10h30 à Ceyzérieu pour le territoire Bugey Sud. L'information sera relayée aux habitants via Panneau Pocket.

8. Urbanisme

M. FAQUIN détaille les dernières demandes en urbanisme :

Ont été autorisées les déclarations préalables suivantes :

- Société EDF ENR pour le 3359 Route de Panama, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur une toiture.
- M. Denis BIJOT, 99 Chemin de Chenevaux, pour la pose d'un bardage en bois en pignon de l'abri voiture.
- Mme Marguerite PERRIN, 250 Route du Chenay, pour l'implantation d'une clôture grillagée hauteur 1,2m RAL7016.
- M. Olivier LELIEVRE, 302 Route du Chenay, pour la réfection du crépi et remplacement d'une baie vitrée (aluminium gris anthracite).

9. Questions diverses

• Réunion de Chantier de la MAM :

M. Patrick ARALDI annonce que la première réunion de chantier de la MAM aura lieu le 23 janvier à 14h00.

Mme Claude COMET dit qu'une réunion avec les enseignants a aussi été faite et que l'information a été diffusée sur les différents réseaux de la commune.

• Participation Citoyenne :

Elle ajoute qu'elle a rencontré la nouvelle Major de la Gendarmerie et que celle-ci propose de lancer la commune dans la « participation citoyenne » en faisant une réunion publique pour que les gens soient partie prenante des actions. Il s'agirait d'actions type « voisins vigilants ».

• Illiwap :

Mme la Maire détaille ensuite le réseaux Illiwap. La commune dispose actuellement de Panneau Pocket et envoie des messages aux habitants par ce biais. Mme COMET s'est intéressée à Illiwap, un autre réseau, qui est plus complet et plus élaboré que Panneau Pocket. Elle explique qu'elle a eu une démonstration des fonctionnalités de ce canal et qu'il offre une multitude de possibilités comme de créer des alertes ciblées et géolocalisées, d'inclure des sondages. Par ailleurs, il est possible de souscrire à une extension pour faire un lien direct avec le site internet de la commune. Ce dernier se mettrait donc à jour au fur et à mesure des publications Illiwap ce qui est un plus car un site internet s'alimente régulièrement. Pour résumer, l'application paraît beaucoup plus facile d'utilisation et plus conviviale que celle utilisée actuellement. M. FAQUIN ajoute qu'avec ce système, la commune n'a pas besoin de racheter un site internet. M. Christian VILADRICH, conseiller, demande s'il faut prendre une délibération pour cela. Mme la Maire dit que la commune va attendre d'avoir le devis d'Illiwap pour présenter l'application plus en détail lors d'un prochain conseil.

Le Conseil est clos à 20h07.